Nouvelle école primaire LaSalle
9569 rue Jean-Milot
LaSalle, Québec
H8R 1X8
Tel : 514-272-5723

MA PHOTO

JE ME PRÉSENTE

Prénom: _____

Nom: _____

Date de naissance: _____ Classe: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Code postal: _____

Courriel: _____

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

À la maison: _____ Nom: _____

Urgence: _____ Nom: _____

Allergie(s): _____

Titulaire: _____

Agendas Plus: 1 866 588-5575
AIDES: **Jeunesse, j'écoute**: 1 800 668-6868
Tel-Jeunes: 1 800 263-2266
Allô Prof: 1 888 776-4455 • www.alloprof.qc.ca

ISBN: 978-1-988376-87-5

Engagement envers les règles de vie de l'école

« La réussite et le bien-être des élèves reposent sur

l'engagement et la collaboration de tous. »

Après avoir pris connaissance de ce code de vie, je, _____, m'engage à respecter les règles et les consignes de l'école afin de contribuer à un milieu sécuritaire, respectueux et propice aux apprentissages, où chacun peut s'épanouir.

Signature de l'élève : _____

Après avoir pris connaissance de ce code de vie, je, _____, m'engage à soutenir mon enfant et l'école dans l'application de ces règles et à collaborer activement à la réussite éducative et au bien-être de mon enfant.

Signature du parent ou du tuteur :_____

Date : _____

NÉPL

ÉCOLE PRIMAIRE

L’équipe de la nouvelle école primaire LaSalle est heureuse de vous souhaiter la bienvenue pour l’année scolaire 2026-2027

La direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue à cette toute première rentrée à la Nouvelle école primaire LaSalle pour l’année 2026-2027. Unissons donc nos forces parents, élèves et personnel de l’école afin que cette année scolaire soit enrichissante et remplie de succès.

Le code de vie de l’école est une responsabilité éducative qui permet de veiller au maintien d’un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages. Celui-ci s’articule autour de la mission éducative de l’école qui est d’instruire, de socialiser et de qualifier.

Afin de vivre en harmonie au sein de notre école, l’élève a la responsabilité de respecter le code de vie, tout en étant soutenu par ses parents. Le personnel de l’école s’engage quant à lui à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s’assurer que notre école soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Afin que l’élève soit placé au centre de la démarche, l’équipe-école se donne les moyens suivants :

- Indiquer et apprendre aux élèves les comportements attendus par des énoncés clairs, positifs et sensés.
- Développer des habiletés sociales.
- Utiliser des interventions préventives et éducatives.

Projet éducatif

2023-2027

Les trois orientations

- Prioriser l’apprentissage du français comme outil de réussite.
- Assurer une bonne collaboration entre l’école et la famille.
- Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie et la réussite éducative par la pratique d’activités physiques, artistiques, académiques et sociales.

Bonne année scolaire 2026-2027 à tous nos élèves et leurs familles!

NÉPL
ÉCOLE PRIMAIRE

Horaire de l'élève

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1re période	7h47 à 8h41	7h47 à 8h41	7h47 à 8h41	7h47 à 8h41	7h47 à 8h41
2e période	8h43 à 9h37	8h43 à 9h37	8h43 à 9h37	8h43 à 9h37	8h43 à 9h37
Récréation	9h39 à 9h59				
3e période	10h01 à 10h55	10h01 à 10h55	10h01 à 10h55	10h01 à 10h55	10h01 à 10h55
Période projet 30 min	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27
Diner	11h29 à 12h44				
4e période	12h46 à 13h40	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27	10h57 à 11h27
Récréation	13h42 à 14h02				
5e période	14h04 à 14h58	14h04 à 14h58	14h04 à 14h58	14h04 à 14h58	14h04 à 14h58

Horaire de l'école

	Préscolaire	Primaire
Arrivée des élèves / autobus	7h40	7h40
Début des cours	7h47	7h47
Récréation AM	9h39	9h39
Diner	11h29	11h29
Retour du diner	12h44	12h44
Récréation PM	---	13h42
*Fin des cours	14h22*	15h00
Départ des autobus	15h10	15h10

***Pour les élèves du <u>préscolaire seulement</u>, les parents doivent venir chercher leur enfant à <u>14h22.</u> Les enfants inscrits au service de garde ou au transport scolaire seront pris en charge par le service de garde dès 14h22.**

➢ Procédure pour déclarer une absence, un retard et un départ hâtif

Lorsque votre enfant ne peut pas se présenter à l'école, veuillez svp aviser la secrétaire par internet <u>en priorisant l'utilisation du portail</u> **Clic école** par téléphone ou courriel en indiquant:

- Le nom de votre enfant
- Le groupe repère de votre enfant (ou son titulaire)
- La raison de l'absence

Vous devez également prévenir le secrétariat lors d'un retard prévu à l'avance (rendez-vous) ou lors d'un départ hâtif pour votre enfant. Nous informerons les personnes concernées.

1) Par l'application Clic école
2) Par téléphone : 514-272-5723 poste 1133
3) Par courriel : Secretariat.133@cssmb.gouv.qc.ca

➢ Application mobile Clic école | Gouvernement du Québec

Procédures pour les parents et pour les élèves

Arrivée à l'école et départ

Les élèves inscrits au service de garde peuvent se présenter à la porte du service de garde située à l'arrière de l'école à compter de 7h00.
Les élèves marcheurs doivent se présenter à la porte de la cour de la rue Jean-Milot à 7h40. Aucune surveillance n'est prévue avant 7h40; les parents sont responsables d'assurer la surveillance de leur enfant jusqu'à l'entrée dans l'école.

- Le matin, les élèves font une entrée progressive de 7h40 à 7h47. Il est important de vous assurer que votre enfant n'arrive pas plus tôt à l'école, car il sera sans surveillance. (Avant 7h40 ou avant 12h44, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents). Vous devez venir chercher votre enfant le midi, à 11h29 et en fin de journée à 15h00. Les élèves du préscolaire quittent à 14h22.

Présence à l'école

La loi sur l'instruction publique stipule notamment ce qui suit :

Article 14 : Tout enfant doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire suivant l'année où il atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans.
Article 17 : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire.
Article 18 : La direction de l'école s'assure, selon les modalités établies par le Centre de services scolaire que les élèves fréquentent assidûment l'école.

La présence en classe est un facteur déterminant pour la réussite scolaire de votre enfant. Si vous décidez de prendre des vacances durant l'année scolaire ou de permettre à votre enfant de s'absenter pour des activités sportives ou autres, vous comprenez qu'il devra en assumer les conséquences. Nous ne pouvons exiger des enseignants qu'ils préparent des travaux sur mesure, qu'ils aient du temps de récupération supplémentaire et qu'ils modifient leur planification d'évaluation pour vous accommoder. **Il est de votre responsabilité parentale de placer l'école en priorité! Vous devez demander à la secrétaire le formulaire à remplir lors d'un voyage.**

Cour d'école

Pour nous permettre une surveillance plus efficace et nous permettre de déceler plus facilement les intrus, **nous demandons aux parents de demeurer à l'extérieur de la cour en tout temps.**

Fermeture d'urgence

Lors d'une situation d'urgence (tempête de neige, verglas, incendie, etc.), vous serez informés de la situation par les médias officiels. Advenant une fermeture d'urgence, notez que l'école Henri-Forest est notre premier lieu de rassemblement. Si nécessaire, l'école Du Petit-Collège sera notre deuxième lieu.

Tenue vestimentaire

Des vêtements propres, en bon état et sans message raciste ou violent sont requis. Le port de chapeau, casquette ou capuchon sont interdits à l'intérieur en tout temps. Si un élève se présente avec une tenue jugée inappropriée, les parents seront contactés et l'élève devra ajuster sa tenue pour être conforme.

Code vestimentaire éducation physique

- T-shirt
- Pantalon de sport ou short
- Une paire d'espadrilles à semelles blanches

Changement d'adresse, de courriel ou de # de téléphone

Cette information est capitale pour l'école.
Veuillez aviser, **sans tarder**, la secrétaire de votre changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel.

Communication avec le personnel

- Pour une rencontre, il suffit d'en faire la demande directement à l'enseignant afin de prendre un rendez-vous.
- Pour communiquer avec un spécialiste, veuillez laisser un message au secrétariat.
- Lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez passer par **l'entrée principale** et obtenir l'autorisation de la direction ou de la secrétaire avant de circuler dans l'école.

Matériel de classe et d'école

Toute perte ou tout dommage des volumes (incluant les livres de bibliothèque), du mobilier et des biens appartenant à l'école entraînent des frais aux parents.

Objets personnels

Tous les jeux, les jouets, balles, ballons et autres objets personnels **doivent rester à la maison.** La bicyclette doit être cadenassée sur la clôture à l'extérieur de l'école ou sur le support à vélo.

Les téléphones cellulaires, les tablettes, les écouteurs, les montres intelligentes ou **tout autre appareil mobile sont interdits à l'école.**

L'école **n'est pas responsable** des objets brisés, volés ou perdus. L'école pourra **confisquer** tout objet inutile et/ou dangereux. Tout effet personnel de la maison ou autre ne peut être vendu à l'école. De plus, il est interdit pour les élèves d'apporter de l'argent comptant à l'école.

Administration de médicaments ou de soins d'urgence

Tout médicament ne peut être administré sans avoir rempli le **formulaire «Autorisation d'administration de médicaments»** (disponible au secrétariat) et il doit être accompagné d'une prescription médicale sur le contenant original (même pour les médicaments sans ordonnance. Un enfant ne doit jamais avoir en sa possession de médicament, pas même de type Tylenol, pour sa sécurité et celle des autres élèves de l'école. Ceux-ci doivent être remis en main propre au secrétariat et devra être administré par un membre du personnel.

Lors de complications à la suite d'un accident, à cause d'une maladie ou toute autre urgence, l'école communique avec les parents pour que ceux-ci prennent l'élève en charge. Dans le cas où il est impossible de rejoindre les parents, la direction s'assure que l'enfant soit conduit à l'hôpital, accompagné d'un adulte. Dans le cas où l'on doit faire appel à l'ambulance, les coûts sont défrayés par les parents.

Respect et marques de politesse envers le personnel scolaire

Depuis janvier 2026, le vouvoiement est devenu la norme dans toutes les écoles du Québec. Les élèves devront désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame ».

Nutrition

Ces règles sont en lien avec la Politique des saines habitudes de vie du CSSMB.
Les collations et les repas **doivent être nutritifs** (faire partie du Guide alimentaire canadien). Il faut éviter les produits dont la liste des ingrédients débute par le terme « sucre» ou un équivalent. **La gomme, les friandises, le chocolat, les boissons gazeuses, les croustilles…** restent à la maison.

Il est fortement recommandé d'éviter des produits à base d'arachides ou de noix. L'école se réserve le droit d'interdire un allergène dans un groupe et ce, pour des cas complexes. Avec l'approbation du conseil d'établissement, l'école pourra déterminer un nombre limité d'événements où les aliments et boissons de faible valeur nutritive seront offerts.

Transport scolaire

Le respect des règles contribue à assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'élève, les autres passagers à bord et aux alentours de l'autobus scolaire.

Si je ne respecte pas les règles dans l'autobus scolaire, le chauffeur fera un rapport de comportement. Selon le nombre et la sévérité des manquements, le service de transport scolaire pourrait être interrompu pour une durée déterminée par la direction allant jusqu'à l'arrêt complet du service.

Pour toute demande concernant le transport (retard d'autobus, informations concernant les heures de transport, etc.) veuillez téléphoner au numéro suivant ou consulter le site internet www.cssmb.gouv.qc.ca

- Ligne téléphonique réservée aux parents : **514-367-8777**

***Vous pouvez télécharger l'application MTransport pour suivre le trajet de l'autobus.**

Intimidation – Violence

Afin de maintenir un climat de sécurité et de confiance pour tous les élèves, aucun acte d'intimidation ou de violence, tel que défini ci-dessous, ne sera toléré. Dans ces circonstances, le Plan de santé et bien-être pour contrer l'intimidation et la violence s'applique. Celui-ci sera disponible sous peu sur le site internet de l'école.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (13 L.I.P.).

Violence

Toute manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer 0en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou ses biens. (13 L.I.P.).

Les mesures de soutien et les conséquences prévues dans le protocole d'intervention de l'école s'appliqueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées: direction, parents, policiers, CSSMB, DPJ.

Ensemble, faisons de notre école un lieu où chacun, apprend, grandit, se sent en sécurité et respecté de tous!

Gestes de mesures de soutien
et de conséquences possibles prévus par l'école

Mesures de soutien

- Soutien au développement des habiletés sociales; (atelier en sous-groupe dans la classe ou avec un autre intervenant)
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recheche de solutions avec l'élèves;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec les TES;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élèves lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Tutorat; Mentorat; Coaching;
- Programme "Ancrage" du SCP;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents) ;
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe
- Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CLSC,SPVM, etc.) .

Gestes de mesures de soutien et de conséquences possibles prévus par l'école

Conséquences (éducatives et graduées)

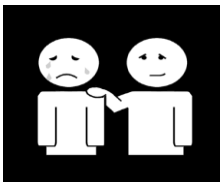
- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Gesteréparateur;
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche;
- Présentation du travail de recherche;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Suspension interne ou externe;
- Implication du SPVM;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Etc.

Droit de réserve :

La direction se réserve le droit d'appliquer une conséquence selon la gravité de l'évènement ou l'urgence de la situation.



Tableau des gestes réparateurs



Je vais partager quelque chose que j'aime bien avec l'ami que j'ai blessé.	Je vais inviter la personne que j'ai blessée à venir jouer avec mes amis et moi.
Sur mon temps libre, je vais fabriquer une affiche qui explique le règlement que je n'ai pas respecté.	Je vais redonner du temps de qualité à la personne que j'ai blessée, en passant du temps avec elle.
Je vais aider l'adulte à garder les lieux propres.	Je vais reprendre le temps perdu en classe en faisant du travail à la maison, à la récréation ou durant mon temps libre.
Je vais nettoyer la cour d'école pendant la récréation.	Je vais composer une lettre d'excuse pour la personne que j'ai blessée.
Je vais partager une activité agréable avec la personne que j'ai blessée.	J'efface les graffitis que j'ai écrits.
Durant une récréation, une période libre ou à la maison, je vais faire un dessin ou un collage pour la personne que j'ai blessée.	Si j'ai dit un mensonge ou que j'ai répandu une rumeur, je répare mon geste en allant dire la vérité aux personnes concernées.
Je vais trouver trois (3) qualités à l'ami que j'ai blessé et je vais expliquer chacune des qualités choisies.	J'anime la préparation des sacs d'école, en faisant penser aux autres ce qu'ils doivent apporter.
Je vais réparer ou remplacer l'objet que j'ai brisé ou perdu.	J'écris un mot gentil à la personne que j'ai blessée.
Je vais pratiquer le bon comportement à adopter.	Je fabrique un horaire pour ne plus oublier mon matériel.
Je m'engage à accueillir la personne que j'ai blessée en la saluant et en lui souriant.	Je vais m'occuper d'un élève plus petit que moi.
Je vais rendre service en mettant les chaises sur les pupitres.	Je vais rendre service en arrosant les plantes.
Je vais apprendre une notion et l'expliquer au reste de la classe.	Je fais une affiche avec les règles du jeu et j'en fais la promotion.
Je vais faire un jeu en respectant les règles et en étant gentil avec la personne que j'ai blessée.	Je recommence un travail mal présenté.
Je vais préparer et/ou animer un jeu pour toute la classe sur la règle que je n'ai pas respectée.	J'utilise ma récréation pour ramasser les objets que j'ai laissés traîner ou que j'ai lancés.
Je vais ranger le matériel	Je vais rendre service en lavant le tableau.
Avant d'aller à la récréation, je vais aider à ranger ou nettoyer.	J'aide à soigner ou je console la personne que j'ai blessée.
Avec un adulte, je ferai le gardien de la paix aux récréations (je vais aider à résoudre les conflits, rappeler les règles et rapporter les infractions à l'adulte).	Avec un adulte, je deviens agent de circulation dans le corridor (je m'assure que les élèves circulent calmement et en chuchotant).
Je vais présenter mes excuses selon les conditions convenues avec l'adulte.	Je m'excuse devant le groupe pour avoir dérangé.

NÉPL
ÉCOLE PRIMAIRE

Le Soutien au Comportement Positif (SCP)

Le **Soutien au Comportement Positif (SCP)** est un système de gestion du comportement qui sera mis en place dans notre école. En misant sur le positif, nous espérons encourager les élèves à agir en adoptant les trois valeurs de l'école: le **respect**, la **responsabilité** et la **sécurité**.

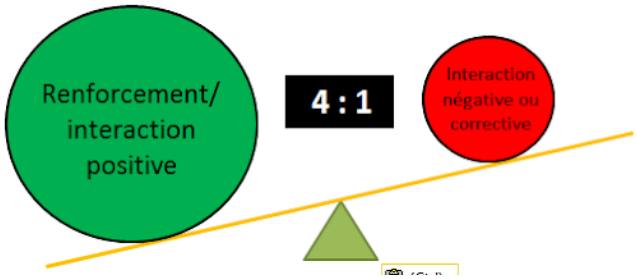
Lorsque des comportements positifs seront observés, les élèves de l'école recevront des renforcements verbaux, non-verbaux et tangibles (à déterminer). Ces derniers seront comptabilisés chaque semaine et permettront à tous les élèves de l'école d'accéder aux privilèges et aux célébrations des efforts individuels et collectifs.

En accumulant des tangibles, les élèves pourront se mériter un privilège individuel, un privilège de groupe et une participation à une célébration des efforts pour toute l'école.

Nous vous invitons à valoriser les bons comportements de votre enfant tant à l'école qu'à la maison. Votre appui est important pour la réussite de ce programme.

Nous vous remercions de votre collaboration,

La direction



NÉPL– La matrice de comportement

MILIEUX	VALEURS		
	Respect	• **Responsabilité (engagement)**	**Sécurité**
• **Partout et en tout temps**	• J'utilise un langage et des gestes appropriés. • Je respecte l'espace (bulle) personnel de chacun. • J'utilise le niveau de voix approprié pour m'exprimer. • J'utilise le madame et monsieur avec le prénom pour m'adresser aux adultes.	• J'écoute et je suis les consignes de l'adulte • Je m'assure d'avoir tout le matériel nécessaire et autorisé. • Je m'habille selon les activités et les saisons en respectant le code vestimentaire de l'école. • Je suis ponctuel et assidu. • Je prends soin du matériel en le rangeant au bon endroit et de mon environnement. • Je gère mes émotions en utilisant des stratégies enseignées. • Je trouve une solution pacifique à mon conflit.	• Je m'assure que l'adulte responsable sait où je suis. • J'utilise le matériel d'une façon sécuritaire pour moi et les autres.
Dans la classe (Local d'anglais)	• Je respecte mon espace de travail et celui des autres. • J'attends le droit de parole. • J'écoute la personne qui parle.	• Je m'applique dans mes travaux en utilisant les stratégies pour réussir. • Je prends une position d'écoute adéquate. • Je me déplace aux moments permis. • Je préconise le français comme langue commune pendant les heures de cours. • J'ose demander de l'aide au besoin.	• Je me déplace en marchant. • Je garde les quatre pattes de la chaise au sol.

		• Je me mets immédiatement à la tâche.	
Corridors, Escaliers et casiers	• Je chuchote dans mes déplacements. • Je garde les corridors dégagés d'objets.	• Je me rends directement à l'endroit prévu. • Je regarde le matériel affiché sans toucher. • En groupe, je prends mon rang et je le maintiens. • Je garde mon casier propre et en ordre. • Je m'habille et me déshabille dans les délais prévus.	• Je regarde en avant pour circuler et je suis le groupe. • Je circule dans l'escalier une marche à la fois. • Je me déplace en marchant en gardant la droite. • Je referme la porte de mon casier doucement.
Cour d'école	• Je contourne l'aire de jeu des autres. • Je respecte les limites de ma zone de jeu. • Je respecte les règles des jeux et utilise le bon matériel. • Je jette mes déchets dans la poubelle.	• Je prends soin du matériel de jeux dans la cour. • Au son de la cloche, je cesse de jouer, je range le matériel et je prends mon rang. • Je partage le matériel. • Je m'assure d'aller à la toilette avant de sortir dans la cour de récréation.	• J'attends le signal du surveillant pour entrer et sortir de l'école. • Je choisis des jeux sécuritaires et pacifiques. • La neige, la glace, les branches et les roches restent sur le sol.
Dans les salles de toilettes	• Je garde l'endroit propre. • Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	• Je m'assure que la chasse d'eau est tirée. • Je me lave les mains avec du savon. • J'utilise le papier brun, le papier de toilette et le savon d'une façon responsable. • Je retourne dans le rang ou en classe immédiatement après avoir terminé.	• J'avertis un adulte d'un dégât ou d'un dysfonctionnement. • Je laisse la lumière ouverte.

Service de garde et SDD	• Je prends soin du matériel qui m'est prêté. • Je reste attentif lors de la prise de présence.	• J'arrive au SDG avec tous mes effets. • Je participe aux activités proposées. • J'utilise uniquement le matériel mis à ma disposition. • Je mange au moment prévu. • Je suis assis à l'endroit assigné lorsque je mange.	• Je me dirige directement au local du SDG ou local du dîner. • J'avise mon éducatrice lorsque j'arrive et je quitte le SDG. • Je m'assure qu'il y ait un adulte avant d'entrer dans les locaux.
Au gymnase	• J'adopte un comportement respectueux dans la victoire comme dans la défaite. • Je respecte les règles du jeu et les décisions de l'adulte. • J'accepte de jouer en équipe avec tout le monde en acceptant les habiletés et capacités des autres.	• Je porte l'uniforme de gym et des souliers attachés et appropriés. • Je participe activement. • J'encourage mes coéquipiers. •	• J'attache mes cheveux et j'enlève mes bijoux. • Je m'assure qu'il y ait un adulte au gymnase avant d'entrer, sinon j'attends dans le corridor. • Je fais mon atelier dans l'endroit désigné par l'adulte. • J'utilise le matériel selon les consignes de sécurité.
Dans les sorties extérieures	• Je marche sur le trottoir. • Je suis courtois envers les piétons. • Je respecte le bien d'autrui.	• Au signal, je retourne auprès de l'adulte. • Je rapporte tous mes effets personnels.	• Je traverse la rue à l'intersection et au signal de l'adulte. • Je suis le rythme du groupe en rang.

Parc	• J’attends mon tour. • Je respecte les autres qui utilisent le parc. • Je respecte la zone de jeux attitrée par l’adulte.	• Je demande la permission avant d’aborder un adulte.	• Je glisse les pieds devant dans la glissade. • Je m’assois sur la balançoire. • Lorsque je me déplace, je respecte la zone de balançoires. • Je descends de la balançoire de façon sécuritaire. • La neige, la glace, les branches et les roches restent sur le sol. • Je reste dans le parc. • Je garde mes chaussures.
Au cours de l'année, des sections s'ajouteront pour définir les comportements attendus dans les autres contextes propres à notre école.			